

Nº de résolution ou annotation

> Province de Québec Municipalité de Kamouraska Comté de Kamouraska

Le 19 décembre 2022

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance extraordinaire, ce 19 décembre 2022, à 20H00, en présentiel, tel que stipulé par l'arrêté ministériel numéro n° 2022-029 daté du 25 mars 2022.

Sont présents à cette visioconférence :

Anik Corminboeuf, mairesse Christian Drapeau Jacques Sirois Andrew Caddell Raymond Malo

Absences : Mario Pelletier Hervé Voyer

Assistent également à la séance, en présentiel :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 14 décembre 2022, remis de main à main, de main à main à la mairesse, madame Anik Corminboeuf et aux conseillers suivants : messieurs Raymond Malo, Jacques Sirois, Hervé Voyer et Andrew Caddell. Transmis par voie électronique aux conseillers suivants : messieurs Mario Pelletier et Christian Drapeau.

Les membres du conseil tiennent une séance extraordinaire sur les points suivants :

À l'ordre du jour de cette réunion :

- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023.
- Adoption du plan triennal des immobilisations pour 2023-2024-2025.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

22.12.323 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Nº de résolution ou annotation

QUE l'ordre du jour soit accepté selon l'avis de convocation transmis en date du 14 décembre 2022.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

22.12.324

RÉSOLUTION

Ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires applicables à l'année financière 2023 identifiant les recettes et les dépenses afin d'établir, ultérieurement, par règlement, le taux de la taxe foncière, le service d'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques, le transport et la disposition des boues de fosses septiques ainsi que les taxes spéciales pour les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égouts.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell APPUYÉ PAR Christian Drapeau

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ; IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires soient adoptées et que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2023 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Administration générale	446 611 \$
Sécurité publique	265 666 \$
Transport	601 401 \$
Hygiène du milieu	587 987 \$
Santé & Bien-être	34 400 \$
Aménagement, urbanisme et	136 554 \$
développement	
Loisirs et culture	235 375 \$
Frais de financement	54 082 \$
Autres frais de financement	2 800 \$

SOUS-TOTAL : 2 364 876 \$

Prendre note que, selon les modifications aux PCGR (principes comptables généralement reconnus), à compter de l'exercice 2010, les amortissements d'immobilisations sont inclus comme « charges » aux dépenses de fonctionnement. Le montant inclut aux dépenses est de : 467 642 \$ qui vient s'équilibrer à la rubrique « Immobilisations - amortissement ».

CONCILIATION À DES FINS FISCALES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENT (467 642) \$

FINANCEMENT



Nº de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

REMBOURSEMENT DE LA DETTE 136 702 \$ À LONG TERME

AFFECTATIONS

APPROPRIATION DU SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ	(243 723) \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	181 000 \$
FONDS RÉSERVÉS (REMB.	0\$
FONDS DE ROULEMENT)	
TOTAL DES DÉPENSES &	1 971 213 \$
AFFECTATIONS:	

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

REVENUS:

Taxes	1 590 150 \$
Paiement tenant lieu de taxes	11 450 \$
Transferts	305 043 \$
Services rendus	19 070 \$
Imposition des droits	35 500 \$
Intérêts	9 500 \$
Autres revenus	500 \$

TOTAL DES REVENUS: 1 971 213 \$

ADOPTÉ PAR RÉSOLUTION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

22.12.325 RÉSOLUTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter un plan triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années soit pour 2023, 2024 et 2025 des dépenses d'immobilisations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell APPUYÉ PAR Christian Drapeau ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ; ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 et prévoit les dépenses suivantes :



Nº de résolution ou annotation

<u>ANNÉE 2023</u>

PROJET 2023-03

Construction d'un réservoir-incendie : 161 000.00 \$

(Rang de la Haute-Ville)

PROJET 2023-08

Remplacement luminaires : 10 000.00 \$

PROJET 2023-09

Colonnes Morris: 10 000.00 \$

TOTAL POUR L'ANNÉE 2023 : 181 000.00 \$

<u>ANNÉE 2024</u> :

PROJET 2024-01

Achat d'équipement de bureau : 5 000.00 \$

PROJET 2024-02

Construction d'un réservoir-incendie

(Village ouest): 250 000.00 \$

PROJET 2024-03

Réfection de chemins municipaux : 760 000.00 \$

(Route du Pain-de-Sucre)

PROJET 2024-04

Projet d'agrandissement du garage municipal : 80 000.00 \$

PROJET 2024-05

Achat d'une camionnette : 20 000.00 \$

PROJET 2023-08

Remplacement luminaires: 10 000.00 \$

TOTAL POUR L'ANNÉE 2024 : 1 125 000.00 \$

<u>ANNÉE 2025</u> :

PROJET 2024-01

Achat d'équipement de bureau : 5 000.00 \$

PROJET 2024-03

Réfection de chemins municipaux : 1 100 000.00 \$

(Chemin des Quatorze-Arpents & Rang de l'Embarras)



Nº de résolution ou annotation

PROJET 2025-01

Réfection du muret 265 000.00 \$

(Avenue Leblanc)

TOTAL POUR L'ANNÉE 2025 : 1 370 000.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES : 2 676 000.00 \$

(pour les trois années)

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

22.12.326 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo APPUYÉ PAR Jacques Sirois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était 20h40.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE:

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Anik Corminboeuf, mairesse